

LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ET LES MODES D'ACCUEIL EN ÎLE-DE-FRANCE, EN 2021

EN 2021, UNE OFFRE D'ACCUEIL GLOBALE DE 54,1 PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE

Le taux de couverture représente une capacité théorique d'accueil par les modes de garde, pour 100 enfants de moins de 3 ans vivant en Île-de-France, et permet de traduire un potentiel d'enfants couverts par un mode de garde, autre que leurs parents.

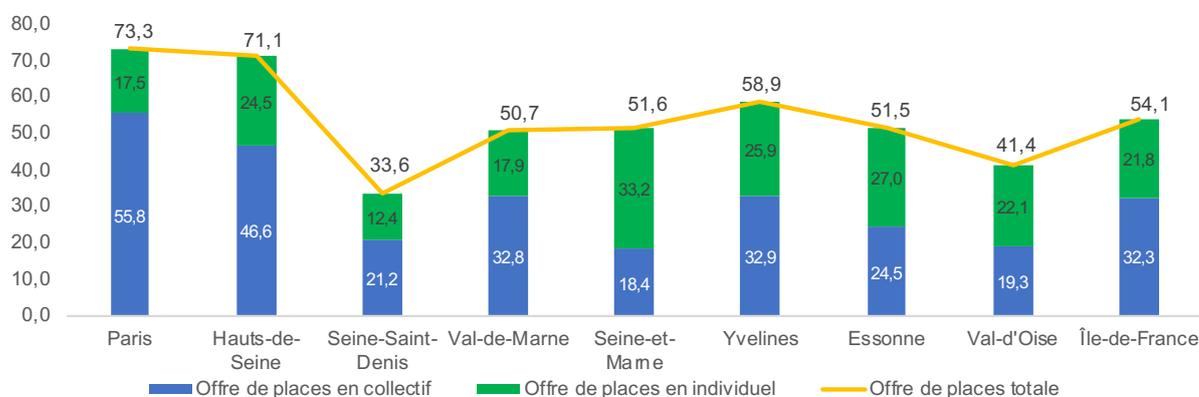
En 2021, environ 503 000 enfants de moins de 3 ans résident en Île-de-France, dont plus de la moitié vit entre Paris et la petite couronne.

L'offre d'accueil globale étant de 272 200 places, le taux de couverture par les différents modes d'accueil s'élève, alors, à 54,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, en Île-de-France (cf. figure 1).

Les départements de Paris et des Hauts-de-Seine affichent des taux de couverture nettement supérieurs à la moyenne régionale (entre 19 et 17 points). Dans ces territoires, plus de 7 enfants de moins de 3 ans sur 10 peuvent recourir à un mode de garde. Les Yvelines suivent ensuite avec un taux de près de 5 enfants sur 10. Alors que la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-de-Marne présentent des taux autour de la moyenne régionale, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis restent les départements où l'offre d'accueil est la plus faible : -13,1 points pour le Val-d'Oise et -20,9 points pour la Seine-Saint-Denis.

Globalement, l'offre d'accueil en Île-de-France est principalement portée par l'accueil collectif (1) qui représente 59,7 % de l'offre globale et 56,9 %, en excluant les places en préscolarisation. Cette offre collective est très présente dans les départements du centre et de la petite couronne tandis que ceux de la grande couronne ont une offre portée principalement par l'accueil individuel.

Figure 1. L'offre d'accueil globale pour 100 enfants de moins de 3 ans

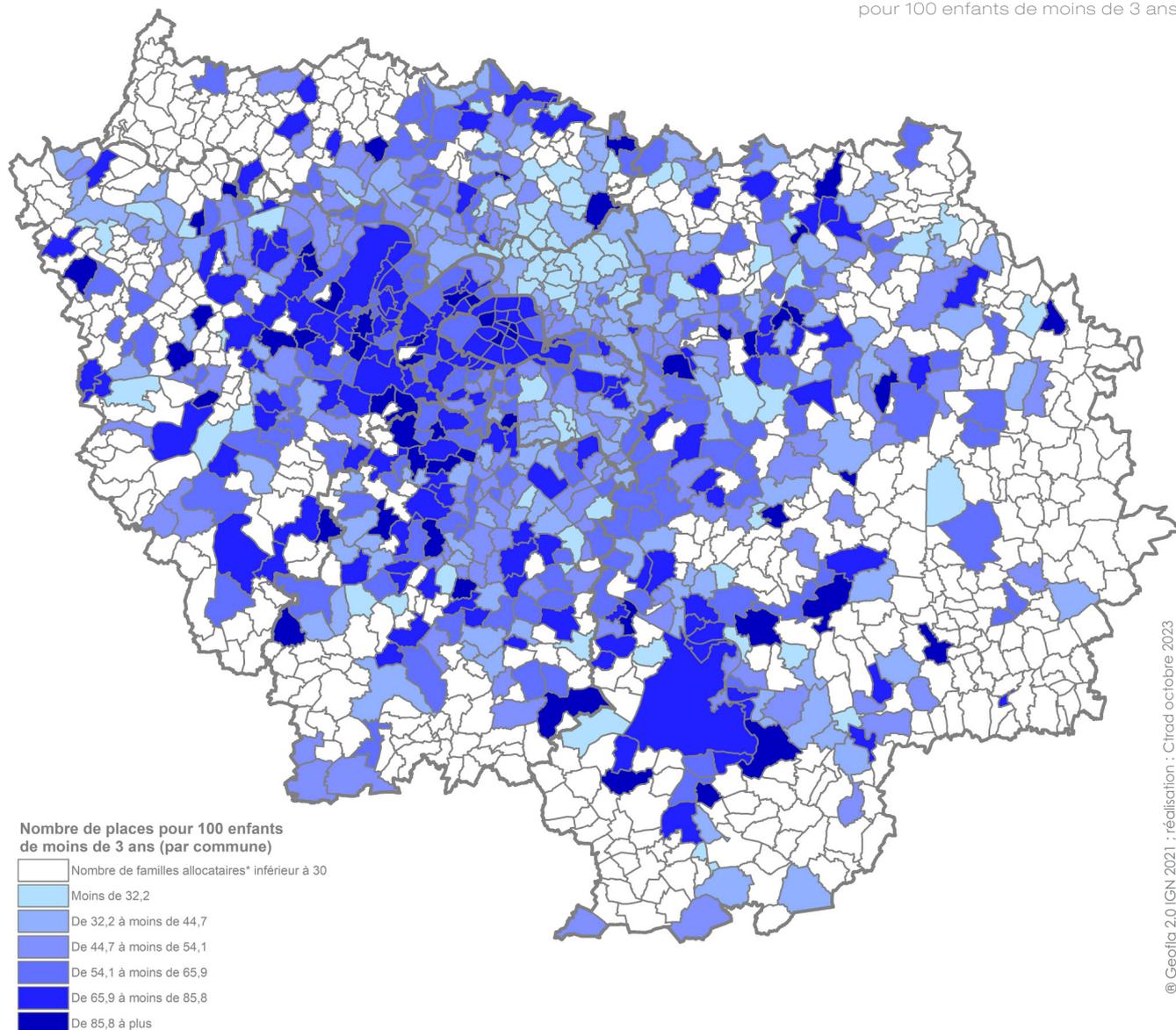


Sources : Onape, édition 2023

Lecture : Dans les Yvelines, 32,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont proposées en accueil collectif et 25,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, en accueil individuel. Globalement, 58,9 % des enfants de moins de 3 ans peuvent recourir à un mode de garde, en 2021.

(1) Établissement d'accueil du jeune enfant (crèches, multi-accueils, micro-crèches, crèches familiales ou parentales) et accueil en préscolarisation.

Moyenne régionale : 54,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans



© Geofila 2.0 (GN 2021) ; réalisation : Cîrad octobre 2023

Source : Onape édition 2023

* Familles allocataires avec présence d'enfants de moins de 3 ans

■ UNE OFFRE D'ACCUEIL PLUS FAIBLE DANS LE NORD DE L'ÎLE-DE-FRANCE

En Île-de-France, 1 commune sur 2 est concernée par un taux de couverture inférieur à la moyenne régionale (cf. carte).

Ces communes sont principalement situées selon un axe nord-ouest / sud-ouest, du Val-d'Oise à l'Essonne en passant par la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Toutefois, l'offre d'accueil dans les communes du centre et du nord de la Seine-Saint-Denis ainsi que dans les communes du Val-d'Oise limitrophes de celles de la Seine-Saint-Denis, est la plus faible puisqu'à peine 32,2 % des enfants de moins de 3 ans peuvent prétendre à une offre de garde.

Les territoires se situant au centre et à l'ouest de la région, c'est-à-dire Paris, les Hauts-de-Seine et

les Yvelines, présentent des taux de couverture, au titre de l'accueil des enfants de moins de 3 ans, plus importants. En effet, plus des trois quarts de leurs communes affichent un taux de couverture supérieur à la moyenne régionale.

Quant à l'Essonne, son territoire est divisé en deux : l'ouest, avec des taux similaires à ceux des Yvelines, et l'est, avec des taux plus faibles, proches de ceux des communes de Seine-et-Marne.

Enfin, les communes dont la capacité d'accueil du jeune enfant dépasse les 100 % sont disséminées sur toute la région : soit elles se concentrent sur des zones de forte activité économique, telles que Rungis ou encore Roissy-en-France, soit ces communes absorbent les besoins de garde des territoires limitrophes, telles que la Chapelle-la-Reine ou Limoges-Fourche, en Seine-et-Marne.

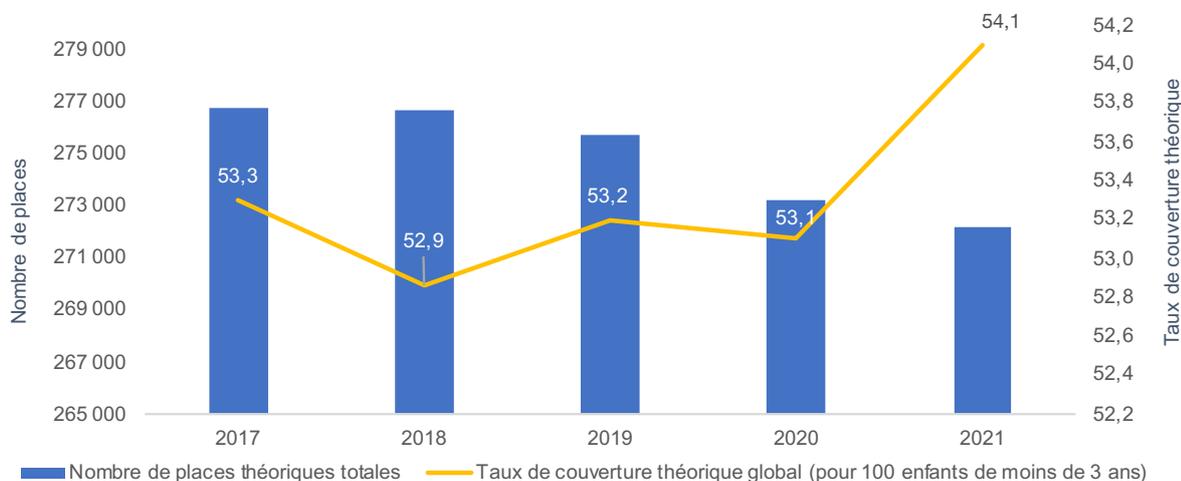
■ UNE AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL THÉORIQUE GLOBALE

L'année 2021 poursuit l'inflexion du volume de places engagée depuis quelques années (2). En revanche,

d'accueil du jeune enfant (Eaje), aux micro-crèches Paje (3) et à la préscolarisation.

Les 3 370 Eaje percevant la Psu offrent 141 100 places, soit près de 9 places sur 10 de l'offre collective, faisant

Figure 2. Évolution de la capacité théorique globale



Sources : Onape édition 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023

Lecture : En 2021, le taux de couverture théorique global est de 54,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, avec 272 200 places au total.

la baisse continue du nombre d'enfants de moins de 3 ans permet de compenser la baisse du nombre de places et de maintenir une couverture théorique au-dessus de 50 places pour 100 enfants (cf. figure 2).

La hausse du nombre de places proposées en accueil collectif, hors préscolarisation, (+3 200) ne compense pas les pertes de celles proposées par les assistantes maternelles (-2 900) et de celles de la garde à domicile (-1 800).

Ainsi, entre 2020 et 2021, l'Île-de-France perd environ 1 100 places d'accueil du jeune enfant.

de ce type d'accueil, le premier contributeur (cf. tableau 1). Le territoire parisien dispose d'un parc d'accueil collectif plus développé que celui de l'ensemble de la région.

En deuxième contributeur au titre de l'accueil collectif, les places en micro-crèches Paje représentent 13 800 places, soit 8,5 % de l'offre collective. Très peu répandues en Seine-Saint-Denis (4,9 %) et à Paris (6,6 %), elles le sont près de deux fois plus dans les Yvelines que sur l'ensemble du territoire francilien (16,2 %) et dans une moindre mesure, dans le Val-d'Oise (10,1 %).

Tableau 1. Les contributions des différents types de mode de garde dans l'accueil collectif (en %)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Places en Eaje Psu	91,1	88,8	87,2	86,2	84,8	79,1	84,7	82,6	86,9
Places en micro-crèches Paje	6,6	8,0	4,9	8,1	9,4	16,2	8,5	10,1	8,5
Préscolarisation	2,3	3,2	7,9	5,7	5,7	4,7	6,7	7,2	4,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Onape, édition 2023

Lecture : En 2021, à Paris, 6,6 % des places en accueil collectif sont portées par les places en préscolarisation.

L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

■ LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT BÉNÉFICIAIRE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) PROPOSENT PRÈS DE 9 PLACES SUR 10 DE L'ACCUEIL COLLECTIF

En 2021, 162 500 places sont proposées au titre de cette offre d'accueil collectif grâce aux établissements

Les autres départements restent sur des volumes proches de la moyenne régionale.

Enfin, les places proposées par l'éducation nationale, au sein du premier cycle des écoles préélémentaires et destinées aux enfants non encore soumis à l'obligation scolaire, bénéficient à 7 500 enfants de moins de 3 ans, contribuant à hauteur de 4,6 % à l'offre collective.

(2) L'inflexion plus marquée en 2020 peut être due au ralentissement de création de places voire, de structures d'accueil, lié à l'arrêt des activités lors des confinements.

(3) Prestation d'accueil du jeune enfant.

C'est en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise que cette offre reste la plus élevée, puisque ce taux est supérieur de 3,3 points à la moyenne régionale en Seine-Saint-Denis et de 2,6 points dans le Val-d'Oise.

■ DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE LA VILLE, 24 670 PLACES SONT PROPOSÉES

Situés dans un quartier prioritaire de l'Île-de-France, 570 Eaje bénéficiant de la Psu proposent 24 300 places d'accueil collectif, soit 17,2 % de l'offre globale de ces structures (cf. tableau 2).

ternelles, représentant 78,5 % des places d'accueil individuel. Parmi l'ensemble de l'offre d'accueil, 17,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont proposées par les assistantes maternelles (cf. figure 3).

Le recours à la garde à domicile reste encore marginal, et n'offre que 4,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les départements de la grande couronne offrent une capacité d'accueil par les assistantes maternelles plus développée que le reste de la région.

Tableau 2. Les places dans les établissements d'accueil du jeune enfant des quartiers prioritaires

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre de places en quartier prioritaire	5 600	2 200	8 000	2 200	900	1 100	1 800	2 400	24 300
Part des places en quartier prioritaire dans l'ensemble des places PSU (%)	13,9	8,5	53,3	13,6	10,9	7,6	16,1	26,0	17,2

Source : Onape, édition 2023

Lecture : En 2021, en Seine-et-Marne, 10,9 % des places en Eaje relevant de la Psu se situent dans un quartier prioritaire.

Les départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis offrent une large partie de leurs places au sein de leurs quartiers prioritaires : pour le Val-d'Oise, cela représente plus d'un quart d'entre elles, et pour la Seine-Saint-Denis, plus de la moitié. Tandis que les départements les mieux dotés économiquement présentent une offre moindre au sein de ces quartiers.

Ainsi, plus d'un quart des enfants essonniers de moins de 3 ans, 23 % des enfants yvelinois, de la même tranche d'âge, et 32,4 % des jeunes enfants seine-et-marnais, bénéficient d'une place chez une assistante maternelle. La garde à domicile est légèrement plus développée dans les Yvelines avec une place pour 3,0 % des enfants de moins de 3 ans, lorsque les autres départements de la grande couronne se situent aux alentours de 1 %.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LA GARDE À DOMICILE

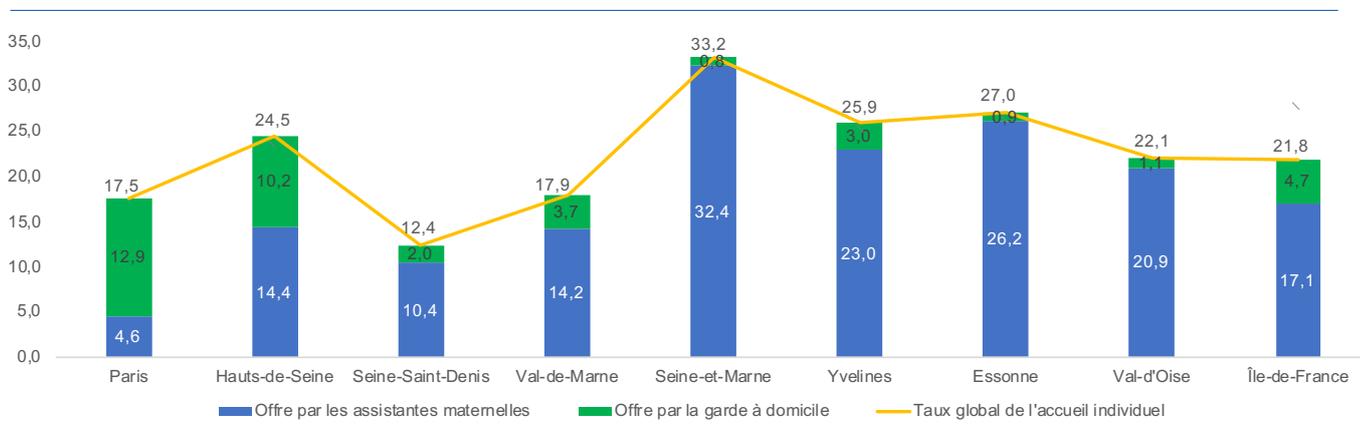
■ L'ACCUEIL INDIVIDUEL OFFRE 21.8 PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

L'accueil individuel s'appuie principalement sur l'offre de places proposées par les assistantes ma-

trices. De fait, la capacité théorique de l'accueil individuel couvre plus d'enfants de moins de 3 ans dans ces départements, oscillant entre 22,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, pour le Val-d'Oise, à 33,2 places pour la Seine-et-Marne.

Cet effet s'inverse au sein des départements de la petite couronne, où l'offre d'accueil par les assistantes maternelles reste en dessous de la moyenne

Figure 3. La capacité d'accueil individuel pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : Onape, édition 2023

Lecture : En 2021, dans le Val-de-Marne, l'accueil par les assistantes maternelles permet à 14,2 enfants de moins de 3 ans sur 100 d'être gardés tandis que 3,7 % d'entre eux bénéficient d'une place au titre d'une garde au domicile des parents. Globalement, le mode d'accueil individuel offre 17,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Note : L'accueil par la garde à domicile comprend la garde à domicile en emploi direct (Cmg (4) garde à domicile) et la garde à domicile via un prestataire (Cmg Structure).

(4) Complément mode de garde

régionale, entre - 2,9 points (Val-de-Marne) et - 6,7 points (Seine-Saint-Denis).

Également moins développée à Paris, l'accueil chez une assistante maternelle offre à peine 5,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. La capacité d'accueil individuel est compensée, sur ce territoire, par un recours plus élevé à une garde à domicile : 12,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit 8,2 points de plus que la moyenne régionale.

Globalement, l'accueil individuel apparaît plus abordable dans les départements où l'activité des assistantes maternelles est facilitée par des lieux d'accueil plus spacieux et des loyers moins onéreux.

LE CONGÉ PARENTAL

■ UN FAIBLE RECOURS AU CONGÉ PARENTAL

Les parents ont la possibilité de cesser leur activité professionnelle, partiellement ou complètement, pour bénéficier d'un congé parental, soutenu par les Caf, à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) (5).

En Île-de-France, en 2021, 40 700 enfants de moins de 3 ans bénéficient de la PreParE : 64,6 % d'entre eux l'utilisent à taux plein, à la suite d'un arrêt complet de l'activité professionnelle d'au moins un de leurs parents, et 35,4 %, à taux réduit.

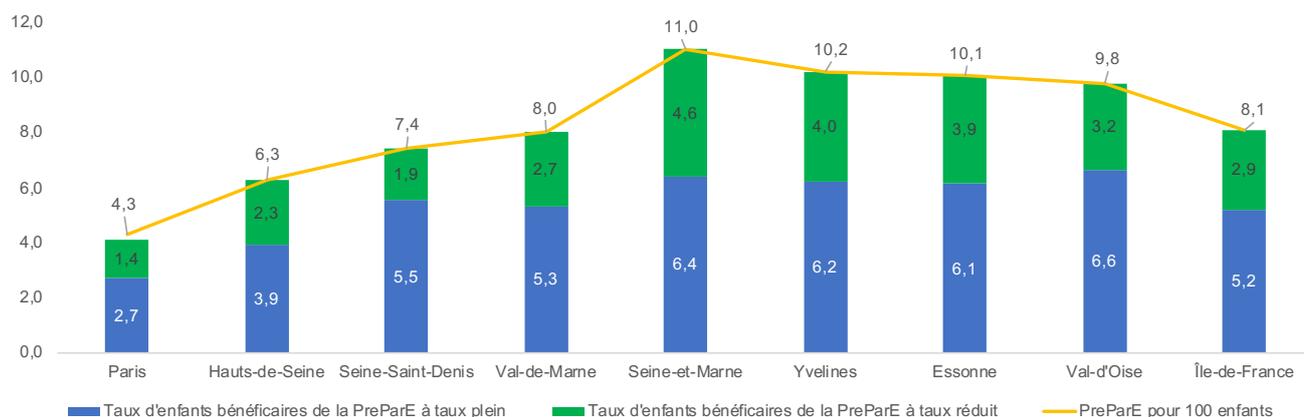
Peu d'enfants de moins de 3 ans sont couverts par cette prestation, traduisant un faible recours. Ainsi, seuls 8,1 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient de la PreParE en Île-de-France (cf. figure 4).

Dans les départements de la grande couronne, les familles recourent plus fréquemment à cette prestation. Chaque département se situant au-dessus de la moyenne régionale, la Seine-et-Marne et les Yvelines se démarquent néanmoins avec des taux de couverture entre deux et trois points supérieurs à celui de la région, avec respectivement 11,0 % et 10,2 % des enfants de moins de 3 ans.

En revanche, les familles altoiséquanaises recourent moins souvent à cette prestation où seuls 6,3 % des enfants de moins de 3 ans sont concernés.

Ce taux est encore plus faible au sein des familles parisiennes puisque seuls 4,3 % des jeunes enfants de la capitale sont gardés par leurs parents, via la PreParE.

Figure 4. La prestation partagée de l'éducation de l'enfant

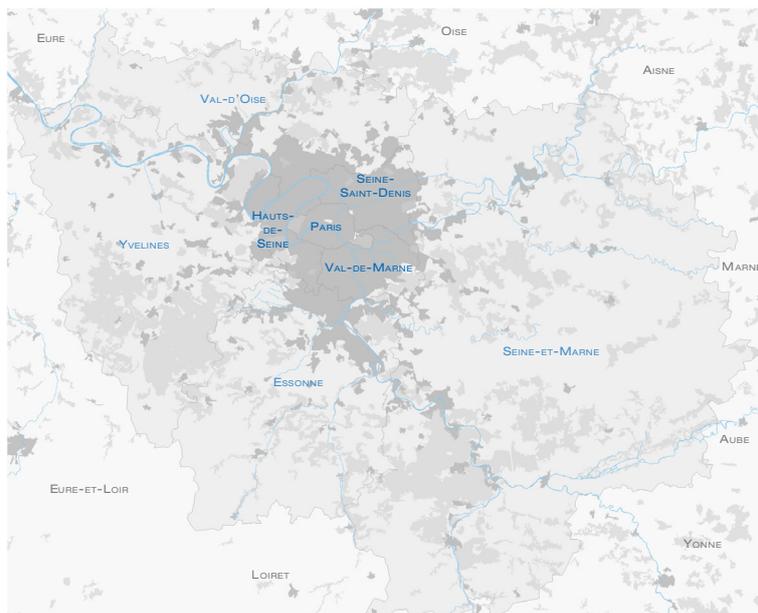


Source : Caf Idf, 2021

Lecture : En 2021, dans le Val-d'Oise, 9,8 % des enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant : 3,2 % en bénéficient à taux réduit et 6,6 %, à taux plein.

Emmanuelle Pascal
Ctrad – Caf en Île-de-France

(5) Si l'allocataire est en couple, chaque parent bénéficie de 6 mois de congé, consécutivement. Si l'allocataire est une famille monoparentale, l'allocataire cumule ces 6 mois.



Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France

Directeur de la publication : Robert Ligier ■
Rédacteurs : Nadine Pontou, Emmanuelle Pascal ■
Cartographie: Emmanuelle Pascal ■
Conception et réalisation graphique : Myriam Breitman ■
Numéro ISSN 2266-4076
Courriel : ctrad@caf94.caf.fr
Site : www.ctrad-caf-idf.fr